Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 035-213502230-20260305-2026_02_05-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

ARRONDISSEMENT DE RENNES

COMMUNE DE PLÉLAN-LE-GRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE PLÉLAN-LE-GRAND

2026-02-05

L'an deux mil vingt-six, le cinq mars, le Conseil municipal de la Commune de PLÉLAN-LE-GRAND dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie en salle du Conseil municipal sous la présidence de Madame Murielle DOUTÉ-BOUTON, Maire.

Secrétaire de Séance : Arlette Rouzel

Date de convocation du Conseil municipal : 26 février 2026

PRÉSENTS : Mireille Clouet, Fleur de Launay, Murielle Douté-Bouton, Eric Ferrières, Odette Hamelin, Laurence Honoré, Anne le Quéré, Sébastien le Rhun, Aude Marty, Steven Perrichot, Jean-Ghislain Picault, Loïc Poussin, Paulette Renault, Arlette Rouzel

ABSENTS : Cédric Blairon, Noémie Bliard, Aurélien Renouard, Patrick Riffault, Elodie Samin

VOTES A MAINS LEVÉES

Point inscrit à l'ordre du jour.

Conseillers en exercice : 19	Conseillers présents : 14	Votants : 14
POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0

CULTURE – CONVENTION AVEC LA COMPAGNIE « HEIDI A BIEN GRANDI » POUR L'ACCUEIL DES ELEVES DES ECOLES PUBLIQUES LORS DES SPECTACLES ORGANISES DANS LE CADRE DU FESTIVAL DES CHARDONS ARDENTS

Rapporteur : Aude Marty, Adjointe

La Commune de Plélan-le-Grand soutient depuis plusieurs années la démarche culturelle portée par la Compagnie « Heidi a bien grandi », organisatrice du festival *Les Chardons Ardents*. Ce festival contribue au dynamisme culturel du territoire et propose notamment des actions artistiques à destination du jeune public.

Afin de structurer et sécuriser ce partenariat, une convention triennale a été élaborée pour la période 2026-2028. Cette convention vise à faciliter l'accès des classes des écoles de Plélan-le-Grand à un spectacle programmé dans le cadre du festival, ainsi qu'à encadrer le versement d'une subvention annuelle dédiée.

La convention fixe les engagements respectifs de la Commune et de la Compagnie. La Compagnie « Heidi a bien grandi » s'engage à réserver les places nécessaires et accueillir une ou plusieurs classes à un spectacle du festival, assurer un accueil conforme aux normes de sécurité en vigueur, et transmettre un bilan annuel précisant le nombre d'élèves ayant participé et le déroulement de l'action.

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 035-213502230-20260305-2026_02_05-DE

La Commune s'engage à soutenir les actions culturelles mises en œuvre dans le cadre du festival, verser une subvention annuelle forfaitaire de 1 000 €, attribuée par délibération du Conseil municipal, et à assurer la communication auprès des équipes pédagogiques et du public sur les actions soutenues.

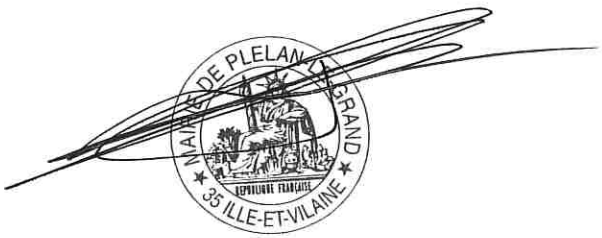
La convention est conclue pour trois ans (2026 à 2028), avec possibilité de reconduction par accord écrit des deux parties.

Sur ce rapport, le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver la convention triennale de partenariat entre la Commune et la Compagnie « Heidi a bien grandi » pour la période 2026-2028 ;**
- **D'autoriser le Maire à signer ladite convention, ses éventuels avenants ainsi que tous documents nécessaires à sa mise en œuvre ;**
- **D'approuver le versement d'une subvention annuelle de 1 000 € dans le cadre de ce partenariat.**

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Murielle DOUTÉ-BOUTON



La Secrétaire de séance,
Arlette Rouzel

